



19/04/2018

Le Crédit Mutuel Nord Europe engagé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Suite à la décision de la Commission des sanctions de l'ACPR du 17 avril 2018, décision extrêmement sévère au vu des griefs relevés, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE) souhaite rappeler les actions permanentes mises en œuvre pour renforcer son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT »), pendant et depuis la mission de contrôle.

Formalisé dans sa politique de gestion des risques Groupe, le dispositif LCB-FT est une priorité inscrite dans le cadre du plan stratégique « Vision 2020 ».

Les actions régulièrement menées dans ce domaine montrent qu'il s'agit d'une préoccupation majeure du Groupe. L'évolution croissante des déclarations de soupçon adressées à TRACFIN est le résultat des efforts engagés en matière de formation, de développement d'outils et de requêtes, ainsi que d'un dispositif de contrôle interne renforcé et plus performant. A cela s'ajoutent une grande implication et une réactivité des collaborateurs.

Ce rappel des mesures mises en œuvre témoigne de l'importance qu'accorde le Crédit Mutuel Nord Europe à l'élaboration, la surveillance et l'amélioration constante de son dispositif LCB-FT.

A propos du CMNE

Le Crédit Mutuel Nord Europe est un leader de la bancassurance. Banque mutualiste, elle dispose d'un statut coopératif transparent qui associe étroitement ses 1500 administrateurs et 4400 collaborateurs. Euro régional, le Groupe CMNE est présent en France sur 7 départements mais également en Belgique et au Luxembourg. Il s'organise autour de 3 métiers : la banque, l'assurance et la gestion pour compte de tiers. Le Groupe est dépositaire de la confiance de plus d'1,6 million de clients-sociétaires grâce au professionnalisme de ses collaborateurs et à sa forte implication en faveur de ses territoires.

